

## Réunion du 6 décembre 2016

### L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 8 novembre 2016,
- 2 – Groupe Médical,
- 3 – Camping (taxe de séjour),
- 4 – Délibération transfert des compétences documents d'urbanisme,
- 5 – Travaux commune,
- 6 – Réunion de fin d'année avec le personnel,
- 7 – Ecoles,
- 8 – Semaine fédérale du cyclo
- 9 – Office de tourisme
- 10 – Repas des aînés (menu et animation)
- 11 – Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la réunion en remerciant le Conseil Municipal de sa présence.

### **1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 4 octobre 2016**

Le compte rendu de la dernière réunion, n'appelant aucune observation ni remarque, est accepté à l'unanimité.

### **2 – Groupe Médical**

M. le Maire remercie les médecins du groupe médical de leur présence pour ce point.

Ils sont venus rappeler les conditions qui ont motivé leur installation à Archiac :

- Construction d'un bâtiment
- Prise en charge de secrétariat
- Prise en charge de l'approche de certains patients d'Archiac

Constat est fait que le bâtiment est construit et en service.

La solution de la prise en charge de secrétariat (prise de rendez-vous) reste toujours à étudier.

L'approche de certains patients d'Archiac, suite à une réunion avec le Sous-Préfet, a fortement été déconseillée, pour des raisons de concurrence.

M. le Maire se renseignera auprès de M. Claude Belot, maire de Jonzac, pour savoir comment fonctionne son service de transport de proximité.

Pour le transport des personnes au-delà de trois kilomètres aux alentours d'Archiac, le taxi mouette du Conseil départemental va être présent à Archiac.

Le Docteur HOERTH demande qu'un agrément d'ambulance soit créé sur Archiac afin de transporter les patients à la sortie des urgences du groupe médical.

La mise en place du bail de location suscite toujours des questions entre le notaire, l'assureur, les occupants et la commune, pour savoir s'il doit être établi entre les praticiens et la commune ou la SCM et la commune.

Le montant des loyers est rediscuté de façon à amortir le bâtiment sur quarante ans au lieu de trente.

### **3 – Camping (taxe de séjour)**

M. le Maire explique que la Communauté des Communes de Haute-Saintonge impose aux hébergeurs d'appliquer une taxe de séjour à partir de janvier 2017.

Il convient donc de réfléchir à l'utilité de maintenir le camping tel qu'il existe aujourd'hui.

M. le Maire propose à la commission camping de mener cette réflexion conjointement avec le groupe de travail " Commune Nouvelle, base de loisirs ".

### **4 – Délibération transfert des compétences documents d'urbanisme**

La loi ALUR prévoit le transfert des compétences en matière d'urbanisme à la Communauté des Communes.

La commune peut s'y opposer par délibération.

Cette délibération devant être prise entre le 26 décembre et le 27 février, ce point sera donc remis à l'ordre du jour d'un conseil ultérieur.

### **5 – Travaux commune**

Les commissions vont devoir se réunir pour envisager les projets 2017, en vue de la préparation du budget.

### **6 – Réunion de fin d'année avec le personnel**

La réunion de fin d'année avec le personnel aura lieu le 16 décembre à 18h30 dans la grande salle de la mairie.

### **7 – Ecoles**

Le premier conseil d'école a eu lieu le 18 octobre à la mairie. L'information n'étant visiblement pas parvenue jusqu'aux élus, aucun n'était présent.

L'effectif des élèves est en hausse, c'est une bonne nouvelle mais qui pose un souci quant à l'organisation des TAP (manque de personnel).

### **8 – Semaine fédérale du cyclo**

M. le Maire et M. James FORTIER ont reçu des responsables de la fédération de cyclotourisme concernant la " Semaine fédérale de cyclotourisme " qui rassemble chaque année environ 12 000 personnes et qui se tiendra à Cognac en août 2019.

Archiac est sollicité pour être " point étape ", il faudra de nombreux bénévoles pour encadrer le passage de deux à trois mille cyclistes et faire appel aux associations locales et aux producteurs locaux pour animer cette journée.

Le Conseil municipal approuve cette idée.

### **9 – Office de tourisme**

Mme Suzy COSSON-DESCUBES rapporte qu'en raison de la loi NOTRe qui prévoit le transfert de la compétence " tourisme " le 1<sup>er</sup> janvier 2017, aux Etablissements Publics Industriels et Commerciaux (EPIC), l'association de l'office de tourisme cantonal d'Archiac va être dissoute. Le personnel deviendra salarié de l'EPIC géré par la Communauté des Communes de la Haute Saintonge.

## **10 – Repas des aînés (menu et animation)**

Le Conseil Municipal procède au choix du menu parmi les propositions de M. Fabrice Courraud, traiteur.

La troupe de folklore de Migron est retenue pour assurer l'animation.

## **11 – Questions diverses**

### Terrain ZAE

M. le Maire a recontacté M. BOUYER au sujet de la vente du terrain sur la ZAE du Tonneau. M. BOUYER entame une procédure de demande de permis de construire. M. le Maire lui a, pour cela, établi une attestation précisant que les travaux ne commenceront qu'une fois la vente conclue.

### Fenêtres école

La Mairie a reçu une réponse de l'expert judiciaire, la faute semble revenir à l'exécuteur. Les onze fenêtres concernées par le litige devraient être changées.

### Chauffage Judo

M. Michel PAULHAC et l'un des employés communaux ont réglé les programmeurs mais seulement deux radiateurs fonctionnent correctement. Il faudra les faire vérifier.

### Sécurité routière

M. le Maire fait lecture d'un courrier de M. le Préfet au sujet de la sécurité routière, qu'il a déclaré grande cause départementale pour l'année 2017.

Un élu référent doit être nommé, il sera le relais de la politique locale de sécurité routière et pourra être porteur d'actions de sensibilisation de la population.

M. Alexandre BOUCHET est nommé élu référent.

### Ralentisseurs

Des coussins berlinois vont être installés par les employés communaux, route de st-Maigrin, devant le groupe médical. Le coût pour la commune est d'environ 1800 euros. Mme Corine PECHEREAU fait savoir qu'elle est contre l'implantation de ce système de ralentisseurs. La décision est soumise au vote, elle est acceptée avec une voix contre et une abstention.

### Aire de jeux

Mme Corine PECHEREAU transmet la demande de parents qui souhaitent savoir si l'aire de jeux située sur le square Verdun, devant l'école, va être réaménagée et si d'autres jeux pourraient y être installés.

Les commissions bâtiments et espaces verts devraient réfléchir à ce sujet.

*La séance est levée à 0 heures 10 minutes.*